



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DISTRIBUTION DE DOCUMENTS
MUNICIPAUX - LOT N°2 : DISTRIBUTION DANS
LES BOITES AUX LETTRES DOCUMENT A
PARUTION NON-REGULIERE, PASSE AVEC LA
SOCIETE PRIVILEGE COMMUNICATION**

**DÉCISION N° DM-23-055
EN DATE DU 06 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP, le 14 septembre 2022 relatif à la distribution de documents municipaux lot n°2 : Distribution dans les boîtes aux lettres document à parution non-régulière ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société PRIVILEGE COMMUNICATION, jugées économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 : Distribution dans les boîtes aux lettres documents à parution non-régulière ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PRIVILEGE COMMUNICATION, sise 8, avenue du Bouton d'Or - Parc d'activités des Petits Carreaux 94370 SUCY-EN-BRIE, représentée par Monsieur Stéphane VERDIER, le marché de distribution de documents municipaux - Lot n°2 : Distribution dans les boîtes aux lettres document à parution non-régulière.

Le marché est un accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 13 000,00 € HT.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et peut être reconduit de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230206-lmc1H10497H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/02/2023 Date de Publication : 06/02/2023
--